

Le 27 Septembre 2018,

M. Damien Pichereau interroge M. le Ministre de l'Economie et des Finances sur l'éventualité d'un plafonnement des frais bancaires pour les entreprises. L'annonce, dans le cadre du Plan Pauvreté, du plafonnement des frais bancaires pour les français plus fragiles, constitue une mesure forte de protection des plus vulnérables. De la même manière, dans le cas de TPE-PME en difficulté par exemple, les frais bancaires peuvent représenter un montant conséquent, mettant parfois en péril l'équilibre financier de ces structures. Ainsi, il souhaiterait savoir si une réflexion est engagée pour élargir ce plafonnement aux entreprises.